



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 008/2026

Séance du 06 Mars 2026

Nomenclature « actes » :
7.2 Finances Locales – Fiscalité

L'an 2026 le 06 Mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MARET, Maire,

Date de convocation :

19/02/2026

Date d'affichage :

19/02/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :

MM. : MARET Jean-Claude, CROIX Evelyne, GERARDIN Frédéric, CHOINET Muriel, TILMANT Jean, OURRAD Séverine, MARMIGNON Freddy, MEUNIER José, DELVALLEE Michel, GEFFROY Michèle, DI POTENZA Brigitte, CARTA Nicolino, BERNARD Aurore, DEBROUX Nathalie, NEMES Mickaël, COULON Emilie, JENOT Nicolas, MARIE Stéphane, MERESSE David, CARREE Stéphane, VAN HALLUWYN Delphine, BENEDITTI Salvatore, JAUPART Joëlle.

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

MM : MARMIGNON Freddy à NEMES Mickaël, BERNARD Aurore à OURRAD Séverine, DEBROUX Nathalie à DI POTENZA Brigitte, COULON Emilie à CROIX Evelyne.

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

MM : JENOT Nicolas, MARIE Stéphane, MERESSE David, CARREE Stéphane, VAN HALLUWYN Delphine.

Secrétaire de séance :

Mme CROIX Evelyne

Objet : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des Impôts,

Et sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Que l'exercice 2021 s'est traduit par le transfert du taux départemental de la Taxe foncière sur le Bâti qui est venu s'additionner au taux commun.

Que l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023. Cet article prévoit également un gel du taux de taxe d'habitation entre 2020 et 2022 qui s'est traduit par une suppression du vote du taux par les collectivités locales.

Que à compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « **taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale** » (THRS) et **son taux doit être voté annuellement.**

Propose :

De ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2026.
Le tableau ci-dessous reprend cette proposition.

Nature de Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	48,57 %	48,57 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	113,98 %	113,98 %
Taxe d'Habitation (TH)	26,80 %	26,80 %

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les taux d'imposition **2026** suivants :

- **48,57 % pour la Taxe Foncière Bâtie,**
- **113,98 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie**
- **26,80 % pour la Taxe d'Habitation.**

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le responsable du SGC d'Avesnes sur Helpe après exercice du contrôle de légalité de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

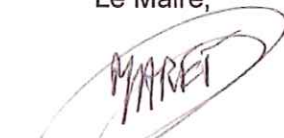
Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Evelyne CROIX

Le Maire,

JÉAN-CLAUDE MARET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie
Utilisateur : UT_215901042 UT_215901042

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0082026
Objet :	DEL 008/2026 :FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-06 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-215901042-20260306-DEL0082026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901042-20260306-DEL0082026-DE-1-1_0.xml	text/xml	872 o
Document principal (Délibération) Nom original : del0082026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901042-20260306-DEL0082026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	494.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	7 mars 2026 à 11h16min29s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	7 mars 2026 à 11h16min33s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	7 mars 2026 à 11h16min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 mars 2026 à 11h16min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 mars 2026 à 11h16min49s	Reçu par le MI le 2026-03-07